

15 sep 2006 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 15 septembre 2006

## Vaccins contre l'influenza

### Remboursement du vaccin contre l'influenza pour les indépendants

### Remboursement du vaccin contre l'influenza pour les indépendants

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de Mme Sabine Laruelle, Ministre des Classes moyennes, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (\*) portant les conditions dans lesquelles l'application de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités (\*\*) est étendue aux travailleurs indépendants et aux membres des communautés religieuses. Le projet vise à considérer comme "gros risques" les vaccins contre la grippe saisonnière. En effet, la disposition permettant le remboursement de ce vaccin aux indépendants en 2005-2006 n'est plus en vigueur. Le remboursement est maintenant élargi à de nouveaux groupes à risques, tels que définis par le Conseil supérieur d'Hygiène. Il s'agit notamment de groupes professionnels comme les éleveurs professionnels de volailles ou de porcs et le personnel soignant, en contact direct avec des personnes à risque accru de complications. (\*) du 29 décembre 1997. (\*\*) coordonnée le 14 juillet 1994.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>